

Orléans, Lundi 25 septembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Révision du PPRi des vals de Sully, Ouzouer et Dampierre

Dans le Loiret, la Loire est couverte par six Plans de Prévention du Risque d'Inondation (PPRi). Ces PPRi ont pour objet principal de réglementer l'occupation et l'utilisation du sol dans les zones soumises au risque inondation.

Depuis 2012, l'État a entrepris de réviser ces documents élaborés entre 1999 et 2003, pour les raisons suivantes :

- Prendre en compte les évolutions réglementaires ainsi que les nouvelles connaissances disponibles (données historiques et topographiques, modèles numériques, études de dangers des digues) ;
- Mieux intégrer les risques dans l'urbanisation et dont les nombreux événements dramatiques comme la tempête Xynthia survenus depuis une dizaine d'années nous ont rappelé la nécessité.

La révision du PPRi des vals de Sully, Ouzouer et Dampierre

Au mois de décembre 2015, la révision du PPRi des vals de Sully, Ouzouer et Dampierre a été initiée lors d'une réunion de présentation au Comité de Pilotage (élus concernés par la révision et organismes associés) de la méthodologie à mettre en œuvre. Cette révision concerne un territoire de 10 communes où environ 8 000 personnes vivent en zone inondable.

Début mars 2016, une seconde réunion a permis de faire partager les nouvelles connaissances sur les hauteurs de submersion liées au débordement de la Loire.

CONTACT PRESSE

Colette THEAS-DUHAMEL

Chargée des relations presse et de la communication
Préfecture de la région Centre Val de Loire et du Loiret

Courriel : pref-communication@loiret.gouv.fr

Tél. : 02 38 81 40 35

L'arrêté de prescription de la révision du PPRi en date du 15 mars 2016 a marqué officiellement le début de la procédure de révision.

Plusieurs séries de rencontres participatives avec les élus et les organismes associés se sont ensuite déroulées pour aboutir à **un projet de PPRi qui sera présenté au public à l'occasion de deux réunions d'information organisées par la direction départementale des territoires (DDT) du Loiret :**

- **Le 20 octobre 2017 à partir de 19h sur la commune de Saint-Père-sur-Loire,**
- **Le 25 octobre 2017 à partir de 19h sur la commune de Sully-sur-Loire.**

Ces deux réunions d'information sont un préalable à l'enquête publique et n'ont pas vocation à apporter des réponses à des questions individuelles. L'objectif est d'apporter une information la plus complète et la plus objective possible avant l'enquête publique qui devrait intervenir au 1^{er} trimestre 2018.

Pour rappel, la révision des PPRi Agglomération Orléanaise et Val d'Orléans a été conduite entre 2012 et 2015.

CONTACT PRESSE

Colette THEAS-DUHAMEL
Chargée des relations presse et de la communication
Préfecture de la région Centre Val de Loire et du Loiret
Courriel : pref-communication@loiret.gouv.fr
Tél. : 02 38 81 40 35